Convention d'application
entre
l'Université François-Rabelais de Tours (UFRT), UFR de Droit, Economie et Sciences sociales, France,
et
L'Instituto International de Educacao (IIE) de Rio de Janeiro, Brésil
concernant la délocalisation
du Master Droit, Economie, Gestion, Mention Management stratégique des hommes et des organisations, Spécialité Marketing des services

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret N°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université François-Rabelais de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

vu les textes en vigueur,

Pour le Brésil,

Compte tenu de la première convention de délocalisation de 2008 conclue entre l'Université de Tours et l'IIE.

La convention suivante est passée

ENTRE

- l'Université François-Rabelais de TOURS, représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant d'une part,

ET

- l'IIE de Rio de Janeiro, représenté par son Directeur, Monsieur Jorge Henrique Cardoso, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

La mise en place d'un diplôme délocalisé, à caractère professionnalisant, délivré par l'Université de Tours, répond aux trois objectifs ci-dessous étroitement liés :

- donner la possibilité à des ressortissants d'un pays étranger d'acquérir des diplômes de l'Etat français sans qu'ils aient à venir en France ;
- fournir à l'économie de ce pays des cadres qui auront ainsi acquis des compétences nécessaires à son développement ;
- mettre en place un transfert de compétences de nature à permettre au pays bénéficiaire d'assurer ultérieurement par lui-même la formation de ses cadres.

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de créer un diplôme délocalisé auprès de l'IIE, le parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations, SPECIALITE ***Marketing des Services*** » proposé par l'Université François-Rabelais de Tours.

Concernant le diplôme susvisé, la coopération entre l'Université de Tours et l'IIE de Rio de Janeiro a été mise en place en 2008, sous la forme d'une délocalisation (2009-2012). A ce jour la présente convention renouvelle cette délocalisation, mais les démarches de double diplomation sont en cours et l'objectif de 3 ans est réalisable pour accéder à un double diplôme. A ce jour l'Université François Rabelais, et plus particulièrement l'Institut d'Administration des Entreprises de l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales, œuvre pour la mise en place au sein de l'IEE d'un « Mestrado » (master 2) en marketing. La présente annexe est donc proposée pour **3 ans ?**. Les étudiants qui auront réussi les épreuves de fin d'année se verront délivrer le Master Marketing des Services de l'Université de Tours.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation du diplôme délocalisé, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

L'Université François-Rabelais de Tours, habilitée par le Ministère de l'Education Nationale à délivrer le parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations, SPECIALITE ***Marketing des Services*** », diplôme de l'Etat français, en assure seule l'entière responsabilité, tant dans son organisation que dans sa délivrance.

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université François-Rabelais de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné pour s'assurer du bon déroulement de la formation : il s'agit de Monsieur Stéphane Bourliataux-Lajoinie (MCF) pour l'Université François-Rabelais de Tours, et de Monsieur le Pr Jorge Henrique Cardoso, pour l'IIE.

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master 2 « Marketing des Services ».

Il est conforme à l'arrêté ministériel d'habilitation et à ses différents avenants, relatifs au parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations , SPECIALITE ***Marketing des Services*** ».

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins deux membres de l'Université de Tours, notamment le responsable pédagogique ainsi que le coordinateur sur le site de Rio de Janeiro ; il se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année au Service des Relations Internationales de l'Université François-Rabelais de Tours et au service ad hoc de l'IIE.
Par ailleurs, une évaluation de la formation par les étudiants sera réalisée chaque année, selon les mêmes modalités que celles appliquées pour les étudiants à l'Université François-Rabelais de Tours.
En outre, la formation sera évaluée annuellement par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'Université François-Rabelais de Tours.
A cet effet, l'IIE s'engage à transmettre à l'Université François-Rabelais de Tours toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier le contenu de la formation.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en parcours « M2 Marketing des Services»», les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation délocalisée, soit :
    - pour la France : M1 ou équivalent
    - pour le Brésil : MBA, M1 ou ancienne licence en 4 ans ou équivalent.

- Compétences linguistiques : les enseignements se font intégralement en anglais, l'entretien oral de sélection permet de vérifier l'adéquation entre le projet professionnel et le programme du diplôme, il permet également de tester le niveau d'anglais des étudiants. Une mise à niveau intensive en anglais peut être proposée comme condition nécessaire à l'intégration au diplôme.

La sélection définitive des étudiants est réalisée par les membres de l'Université François-Rabelais de Tours et les membres de l'IIE, appartenant à l'équipe pédagogique, telle que définie à l'article 2.1.

3.2. Inscription

Les étudiants seront inscrits à l'Université François-Rabelais de Tours.
Les étudiants seront également inscrits à l'IIE
Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'Université François-Rabelais de Tours.
Les étudiants s'acquittent également des frais annuels de scolarisation à l'IIE, tels que définis par l'établissement d'accueil.

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiants :*
    - Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement où se déroule la formation ;

- Pendant toute la durée de la formation sur site, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation délocalisée dans des conditions optimales.

- *Pour les établissements partenaires :*
  - Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
  - L' IIE devra mettre à la disposition des étudiants l'ensemble des moyens matériels nécessaires au déroulement de la formation.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1. Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent au Brésil dans les locaux mis à disposition par l'IIE ; les étudiants sont sur le site de l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales de Tours durant trois semaines de cours intensifs. La période de ces trois semaines est convenue d'un commun accord entre les responsables du programme. Durant leur venue en France, il sera organisé pour les étudiants brésiliens une série de visites d'entreprises et une sensibilisation à la culture française.

La formation est d'une durée totale d'un an et compte 30 ECTS par semestre, soit un total de 60 ECTS.
La langue officielle de la formation est l'anglais.

L'annexe pédagogique jointe précise le nombre et la nature des enseignements, ainsi que, pour chaque enseignement (UE et EP), la répartition du volume horaire entre l'UFRT et le partenaire Brésilien, ainsi que la nature des enseignements (CM et TD), et les ECTS.[1]

4.2. Stage

Le stage obligatoire est d'une durée de trois à six mois (5 ECTS) et doit se réaliser dans le secteur marketing. Le stage peut se dérouler dans le pays de formation, ou, sous réverse d'accord par l'équipe pédagogique, dans tous autres pays.
Le mémoire répond aux contraintes (longueur, typographie, présentation) précisées dans le livret d'accueil de la formation.
La soutenance obligatoire dure une quarantaine de minutes (20 pour l'exposé, 20 pour les questions) devant un jury composé au moins du directeur (enseignant) de stage et du responsable du diplôme ; le jury sera paritaire entre le Brésil et la France. Le cas échéant, les dispositifs de visioconférence seront utilisés.

4.3. Evaluation des étudiants

Pour le diplôme français, l'UFRT conçoit et/ou valide les différents sujets d'examen, et en assure la surveillance physique, ainsi que la correction.

[1] *Que ce soit au niveau Licence ou Master, au moins le tiers des crédits ECTS (hors stage) doit être dispensé par des enseignants de l'UFRT, pour chacune des années du cursus délocalisé ; plus de la moitié des cours dispensés par des membres de l'équipe pédagogique de l'UFRT doit l'être par des enseignants permanents.*

Le jury d'examen et son président sont nommés annuellement par le Président de l'Université François-Rabelais de Tours, sur proposition du Conseil de l'UFR Droit Economie et Sciences Sociales ; il comprend des enseignants et des professionnels exerçant dans le diplôme délivré à Tours.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

A titre exceptionnel, et sur présentation d'un dossier circonstancié auprès de l'Ecole Doctorale de l'Université François-Rabelais, une intégration en Master Recherche peut être envisagée. L'étudiant concerné devra présenter les épreuves d'entrée dans cette formation.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences, ainsi que les projets de recherche. Il peut être proposé des échanges d'enseignants ou des recherches conjointes.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, brochures de présentation du programme et autres supports de communication,…) ; elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de **3 ans ?,** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettraient au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés, chacun des textes faisant également foi.

Université François-Rabelais de Tours	**L'IIE**
Le Président	**Le Directeur**
M. Vaillant	**J.H. Cardoso**